

## SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## Message de François Lemasson, nouveau Président de l'ASF

**L**e Conseil de l'ASF m'a fait l'honneur et la confiance de me nommer à sa présidence et je suis très heureux et fier de ce choix qui traduit pour moi, après des années professionnelles passées d'abord au Ministère des Finances, puis à la tête d'établissements spécialisés, notamment dans le domaine

du financement de l'immobilier, la reconnaissance de l'intérêt particulier que j'ai toujours porté aux activités financières représentées par l'ASF. J'ai relevé les marques de remerciements chaleureux manifestées à mon prédécesseur, Michel Lecomte, et je m'y associe complètement ayant participé aux travaux du Conseil depuis trois ans et pu apprécier, dans cette période difficile où la profession est confrontée à des mutations profondes, combien il est important que nos entreprises soient présentes dans tous les débats d'avenir et sur les choix qui influencent leur activité. Sous sa présidence et grâce à l'action de Jean-Claude Nasse et de son équipe, l'ASF a pu faire entendre sa voix et a amélioré l'efficacité et la notoriété de sa présence pour défendre les intérêts très spécifiques de nos métiers tout en se coordonnant avec les autres branches des professions financières et bancaires. J'entends m'inscrire dans cette ligne et cette continuité, car c'est le mandat qui m'a été donné, et, tout en tenant compte des évolutions de nos groupes, le mouvement irréversible vers la concentration, mais avec le maintien d'entreprises indépendantes qui tiennent à leur liberté de parole et d'action, les changements de l'environnement juridique et concurrentiel de nos métiers, et bien sûr, les perspectives internationales et notamment européennes. L'ASF a été et doit impérativement rester le pôle de réflexion et d'orientation de la politique des établissements spécialisés. Son savoir-faire est le gage que les intérêts d'un secteur-clé du dynamisme de l'économie française seront défendus avec l'efficacité la plus grande et l'ASF a le devoir de faire entendre sa voix dans la communauté bancaire, affirmant la singularité de ses membres et participant activement aux travaux de place où sa compétence est toujours pleinement reconnue et appréciée. Efficacité veut aussi dire qu'il faut s'interroger en permanence sur la meilleure organisation de notre action, développer les secteurs où notre apport est incontournable et essentiel, réexaminer ceux dont la performance n'est pas suffisante au regard de vos exigences. Dans ce domaine, je considère que nous devons renforcer et mieux marquer notre action européenne où se sont déplacés les grands débats d'organisation de nos activités.

**François LEMASSON**

*Ancien élève de Polytechnique, ancien élève de l'ENA, François Lemasson, après un parcours à la Direction du Trésor, fut successivement Directeur général adjoint de la Caisse française de développement, Président directeur général du Comptoir des entrepreneurs dont il a assuré le redressement (1993 - 1995), avant d'être Directeur général, puis Président du Consortium de réalisation (CDR) jusqu'en 1998. Après avoir été Administrateur d'Aérospatiale et de Framatome (1998 - 1999), François Lemasson fut le dernier Gouverneur du Crédit Foncier (1999) avant d'en être nommé Président du Directoire jusqu'en mai dernier. Il conserve des responsabilités au sein du groupe des Caisses d'Epargne.*

# L'ACTION PROFESSIONNELLE

Message adressé par  
Michel Lecomte  
à l'Assemblée générale



De gauche à droite : Jean-François Gautier, Eric Spielrein (Scrutateurs), Michel Aussavy (Vice-Président), Michel Lecomte (Président), Jean-Claude Nasse (Délégué général), Arnaud de Marcellus (Trésorier), Alain Lasseron (Délégué général adjoint)

**E**n vous présentant l'action de l'ASF et son rapport, Jean-Claude Nasse a tout dit. Mon propos sera donc forcément limité. Je voudrais néanmoins féliciter notre Délégué général et ses collaborateurs pour la qualité de ce rapport, qui est très largement diffusé et sert souvent d'outil de travail et de référence. Nous recevons régulièrement des félicitations à ce titre et je pense qu'elles sont méritées. Je vous invite tous à utiliser ce rapport chaque fois que vous aurez besoin de mieux connaître l'action de l'ASF et les problèmes qu'elle traite. Jean-Claude Nasse a largement évoqué les temps forts qui ont marqué la vie de notre Association. Je ne vais donc pas y revenir trop longuement, mais il me semble souhaitable de revenir sur ceux qui sont les plus récents ou les plus représentatifs, à commencer par la réglementation. Nous avons été très actifs autour du **projet de loi sur la sécurité financière**, qui arrive bientôt au terme du processus législatif, mais n'est pas tout à fait finalisé. Nous sommes bien sûr largement intervenus sur le démarchage. Je pense que notre action a été particulièrement virulente sur le démarchage concernant

les opérations de crédit. Il peut toujours y avoir des modifications de dernière minute, mais je pense que nous pouvons être rassurés sur le contenu de cette loi, dont les définitions sont suffisamment ciblées pour que les contraintes imposées ne soient pas exagérément perturbatrices pour les établissements de crédit spécialisés. Nous avons notamment obtenu d'exclure du démarchage financier :

- le financement affecté ;
- le crédit-bail pour les entreprises ;
- les opérations de location.

Nous avons également obtenu de contenir le dispositif sur les dispositions concernant la vente de produits financiers dans le secteur de la distribution. Le Parlement a ajouté de nouvelles mesures sur la publicité au cours de l'examen de la loi, mais elles ont pu être cantonnées à des obligations relativement raisonnables. Concernant le projet de loi sur la sécurité financière, nous pouvons nous réjouir que le volet d'information sur le crédit renouvelable soit très largement repris de l'accord que nous avons passé avec les associations de consommateurs en juin 2002. Dans la mesure où il était incontournable que des mesures soient prises, mieux valait finalement qu'elles s'inspi-

rent d'une démarche consensuelle. J'en viens à la réflexion sur l'amélioration du traitement du surendettement des ménages. Nous mobilisons toutes nos énergies à cette fin. Nous avons participé activement aux travaux du Comité des usagers et nous participons encore aujourd'hui aux travaux de la future loi Borloo. Je pense que les conséquences de ces dispositions peuvent être désastreuses si on ne limite pas précisément la possibilité d'une annulation totale des dettes. Les dernières versions de la loi viennent de sortir et il semblerait que la procédure soit cantonnée aux nouveaux dépôts ou aux redépôts, et non pas aux stocks. Ce serait une avancée, mais nous ne pouvons en être sûrs puisque le processus législatif est en cours. Le Ministre a fourni des chiffres selon lesquels 400 ou 500 000 ménages français pourraient être concernés. Nous parlerions alors de l'effacement de 15 milliards d'euros de dettes, ce qui est un chiffre considérable. Je rappelle également que toutes les statistiques qui viennent de nos établissements indiquent que 70 ou 75 % voire 80 % des clients qui ont des plans d'annulation du surendettement s'acquittent ponctuellement de leur dette. Le débat est donc

extrêmement important. Nous sommes également intervenus sur la **transposition de la directive sur l'intermédiation en assurances**.

Cette transposition a montré aussi qu'il faut être très en amont dans la prise de décision, car la marge qui est ensuite laissée au législateur français est infime par rapport au texte défini par Bruxelles. Jean-Claude Nasse a déjà largement commenté l'aspect prudentiel avec le ratio McDonough et les normes IAS. Je n'ai pas besoin de dire quel impact ces mesures peuvent avoir sur notre profession. L'ASF est très largement concernée par l'approche *retail*. Les premières simulations prouveraient que les besoins en fonds propres dans le processus de dotation interne seraient moins exigeants que ce n'est le cas aujourd'hui. Nous devons vérifier la réalité de l'application et les conséquences. Cela ne nous empêche pas de continuer notre combat pour l'affacturage, le crédit-bail, le crédit-bail immobilier, les cautions, etc.

Le grand débat sur l'Europe porte sur la **directive sur le crédit à la consommation**. Il s'agit de l'axe essentiel de l'action de l'ASF à Bruxelles dans le domaine du financement des particuliers tout au long de l'année. Il a mobilisé beaucoup de notre énergie. Un recul semble se produire aujourd'hui puisque la procédure qui devait amener ce projet de directive devant le Parlement européen semble ne pas se dérouler selon le calendrier prévu. L'ASF a été très active dans ce domaine, en faisant preuve d'audace et en se déplaçant fréquemment à Bruxelles. La France et l'ASF en particulier ont joué un rôle majeur dans ce que nous pourrions aujourd'hui analyser comme une possibilité de réexamen par la Commission de son texte initial. Je voudrais enfin rappeler ce que nous avons fait pour l'image de la profession dans le domaine de la communication et des relations avec les consommateurs.

Comme cela vous a été indiqué, cette Assemblée générale marque la fin de mon mandat au Conseil de l'ASF. C'est donc la fin de la présidence que j'exerce depuis près de neuf ans. A cette occasion

et pour conclure cette présentation, je voudrais vous faire part de trois réflexions. En premier lieu, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont aidé dans cette tâche au cours de ces neuf années. Mes remerciements vont d'abord aux délégués généraux, Gilbert Mourre et Jean-Claude Nasse, ainsi qu'Alain Lasseron qui nous a rejoints plus récemment. Je remercie également les collaborateurs de l'ASF. Je ne peux les citer tous. Il y a aujourd'hui de jeunes équipes, mais je n'oublie pas non plus les plus anciens comme Philippe de Lacotte, Michel Vaquer et les autres. J'ai trouvé à chaque fois beaucoup de compétence et de dévouement auprès d'eux, et je les en remercie. Ma gratitude va aussi aux membres du Conseil. Je ne les ai pas tous comptés, mais je pense que 50 ou 55 membres se sont succédé pendant ces neuf ans que j'ai passés dans cette instance. Vous pouvez d'ailleurs constater aujourd'hui, à travers les résolutions qui vous sont proposées, que le renouvellement se poursuit. Les membres du Conseil ont été très fidèles et ont constitué un soutien constant. Je voudrais avoir un mot particulier pour Arnaud de Marcellus. Je le remercie de ce qu'il a apporté. Je voudrais aussi avoir un mot pour Michel Aussavy, qui a été Vice-président pendant à peu près toute la période où j'ai été Président. Il n'est pas toujours facile d'être Président d'une association. Avoir deux personnes telles qu'Arnaud et Michel a été certainement très utile. Je ne voudrais pas être trop long, mais je souhaite avoir une pensée particulière pour Bernard Müller, qui était le Président de la Compagnie Bancaire, après Cetelem. Il est décédé au début de cette année. Il avait été pour une large part à l'origine de ma nomination à l'ASF. J'ai eu l'occasion de dire dans le bulletin de l'ASF tout ce que je pensais de lui, mais je ne voudrais pas aujourd'hui l'oublier.

Je voudrais aussi exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont œuvré dans les commissions, les groupes de travail et les réunions diverses. C'est un travail qui est quelquefois obscur, mais il est indispensable. Je voudrais en second lieu vous redire ma confiance dans la spécialisation.

Outre le concept lui-même, qui fait certainement de la spécialisation et des métiers spécialisés, le secteur le plus dynamique de la profession bancaire au cours de toutes ces années, je pense que ce secteur a connu aussi des professionnels remarquables. Certains sont dans cette salle et j'en ai également connus par le passé. Je m'honore de leur estime et leur amitié et je suis heureux du soutien qu'ils m'ont toujours apporté dans mon action.

Ma troisième observation porte sur la fin de mon mandat. J'espère m'être montré digne de la confiance que vous m'avez accordée. Je n'ai jamais oublié le poids des responsabilités qui m'étaient confiées. Les intérêts que doit défendre une association professionnelle, et à travers elle son président, sont trop importants pour nos établissements dans leurs résultats actuels comme dans le futur, pour ne pas sentir à tout moment l'ampleur de la tâche qui vous est confiée.

Soyez assurés que j'ai fait de mon mieux en toutes circonstances, en y mettant mon énergie et mon cœur. J'y ai trouvé beaucoup de plaisir et, malgré le fait que des établissements concurrents se retrouvent à l'ASF, nous avons toujours eu beaucoup de convivialité et des rapports extrêmement agréables au sein du Conseil.

En conclusion, je voudrais souligner - même si l'Association professionnelle des établissements financiers (APEF) a précédé la création de l'ASF - que cette dernière aura vingt ans l'année prochaine puisqu'elle est née au moment de la publication de la loi bancaire de 1984. Je m'aperçois, à travers ces neuf années de présidence, à travers les commissions où j'ai siégé et à travers les fédérations européennes, que j'aurai passé à peu près le même nombre d'années avec l'ASF qu'au sein de l'APEF. Je ne la quitte pas aujourd'hui sans une certaine émotion, vous vous en doutez, mais j'ai aussi la certitude qu'elle poursuivra avec d'autres dans la même voie, qui est faite d'efficacité et de service rendu aux métiers spécialisés de la banque.

Merci pour tout ce que vous m'avez apporté. ■



# MICHEL LECOMTE ACCUEILLE LE GOUVERNEUR

*Monsieur le Gouverneur,*

**N**otre Association est très sensible à la fidélité que vous lui témoignez en acceptant tous les deux ans de venir clôturer les travaux de notre Assemblée générale. C'est aussi l'occasion, pour elle et ses membres, de vous exprimer leur estime et leur gratitude pour la disponibilité que vous-même et vos services montrez toujours à leur égard.

L'allocution que prononce le Président de l'ASF en pareilles circonstances est traditionnellement consacrée à un examen des difficultés et préoccupations de nos professions. Vous me permettez cependant d'y donner cette année un caractère un peu particulier puisque avec la présente Assemblée s'achève mon mandat après neuf années passées à la tête de notre Association. Sans renoncer à mettre en évidence les pro-

blèmes du moment, je souhaiterais, d'ailleurs quelquefois à travers eux, évoquer plus particulièrement la spécificité des métiers financiers spécialisés comme l'évolution et le futur de notre organisation.

La mission d'une association professionnelle est de représenter et de défendre les intérêts de ses membres face aux réglementations, qu'elles soient d'ordre national ou européen, susceptibles d'affecter leur activité. La concertation est indispensable dans une telle démarche. Elle s'exerce aussi bien avec les établissements de crédit qu'elle représente qu'avec les associations de consommateurs ou les autorités. Pour ce qui concerne les premiers, j'espère que l'ASF est demeurée attentive à leurs besoins et remercie tous leurs dirigeants et collaborateurs

qui lui apportent leur contribution. Pour ce qui est des secondes, je me félicite du dialogue établi depuis plusieurs années qui a abouti à des réalisations concrètes et demeure à ce jour unique, et largement exemplaire, dans le secteur bancaire. L'accueil enfin que nous trouvons auprès de la Banque de France, de la Commission bancaire, du CECEI ou de la Direction du Trésor demeure marqué par la qualité d'écoute et un juste souci de trouver les équilibres nécessaires.

Les interlocuteurs que je viens de citer ne sont pas les seuls avec lesquels s'impose un effort de coopération. La création de la Fédération bancaire française tout autant que l'évolution aujourd'hui constatée de l'actionnariat de divers acteurs constitue une nouvelle donne dans la représentation de la Place. La recherche de l'efficacité au moindre coût plaide sans aucun doute pour une concertation accrue des différentes instances professionnelles, mais elle ne doit pas occulter l'existence de compétences spécifiques, ni aboutir à des positions où le dialogue devient accessoire tant les décisions finales sont déjà prises. A cet égard, les échanges fructueux que nous avons eus avec la FBF au cours des derniers mois ont abouti à la reconnaissance du pôle de compétence que représente l'ASF dans les différents métiers qu'elle couvre. Je voudrais cependant réaffirmer mon attachement à l'AFECEI dont le rôle, voulu par le législateur, est précisément d'être un lieu de concertation des différents réseaux. On ne saurait oublier dans cet effort de représentation les acteurs qui ne sont pas liés à de grands groupes bancaires. Certes des différences d'appréciation de certains problèmes ou évolutions, le passé est là pour en témoigner, peuvent apparaître entre les acteurs financiers avec de part et d'autre des motiva-

tions respectables. Une approche technique n'est dès lors pas toujours suffisante car il faut prendre une décision à caractère politique. C'est précisément au sein de l'AFECEI que les points de vue doivent être exposés et une position finale élaborée en tenant compte au mieux des intérêts de chacun et du marché français.

S'agissant de la réglementation elle-même, je ne reprendrai pas la liste des différents textes que nous avons eus à traiter et à mettre en œuvre, mais j'observerai qu'une fois encore le crédit aux particuliers cristallise toutes les réflexions malgré la part, finalement modeste par rapport à ce qu'on constate dans des économies comparables, qu'il occupe dans notre pays.

Toute réglementation a une justification et un impact. Si le traitement du surendettement, dans les cas les plus douloureux, nécessitait d'apporter quelques aménagements à un système qui faisait pourtant preuve d'une réelle efficacité, la mise en place d'une procédure de rétablissement personnel ne peut ignorer ni l'ampleur qu'elle prendra ni ses conséquences sur les créanciers. Les chiffres les plus divers ont été prononcés sur le nombre de ménages qui seraient concernés. S'agit-il d'effacer les dettes de plusieurs centaines de milliers de surendettés, soit probablement plusieurs milliards d'euros ? Comment sera traitée la très grande majorité des emprunteurs qui s'acquittent aujourd'hui ponctuellement des échéances de leur plan de redressement ? Ces questions posent directement le problème du fonctionnement des commissions de surendettement. Elles ont, dans leur ensemble, effectué un travail efficace dans le passé et nous leur faisons confiance, dans une composition que le projet de loi prévoit désormais élargie, pour mener à bien leur

mission dans l'avenir en évitant tout excès. Ces questions soulignent aussi la nécessité de mieux connaître le phénomène du surendettement et la création d'un Observatoire sera certainement très utile. Il n'est pas besoin, Monsieur le Gouverneur, de dire l'importance du rôle que vos services seront appelés à jouer dans ces perspectives et des espoirs ou souhaits que nos membres y placent.

Le deuxième domaine où l'ASF s'est largement impliquée ces dernières années est celui de la réforme du ratio de solvabilité. Je rappellerai simplement les demandes que nous avons formulées notamment pour le crédit-bail mobilier et immobilier, l'affacturage ou encore les comptes renouvelables. La Commission bancaire, et nous lui en savons gré, a toujours prêté une écoute attentive à nos demandes et des progrès sensibles ont pu être enregistrés même s'il demeure encore des incertitudes. J'observe, en outre, que les établissements spécialisés, qui depuis longtemps ont développé les techniques de modélisation, disposent d'une réelle avance dans les processus de notation interne. La liberté de parole que je m'autorise aujourd'hui me conduit cependant à formuler deux remarques qui peuvent aller à contre courant d'une opinion généralement admise. La première porte sur les principes fondateurs de la réforme. Certes, il était devenu nécessaire de réformer l'ancien ratio mais les travaux du Comité de Bâle furent lancés dans une conjoncture économique mondiale qui se présentait alors sous un jour favorable, du moins le croyait-on. Dès lors, les risques procycliques que le ratio McDonough comportait furent plus facilement éludés. Qu'en est-il maintenant où il s'agit de sortir d'une crise qui se prolonge ? Les exigences de fonds propres dans les banques, notamment avec la méthode standard, favorisent- ▶

# MICHEL LECOMTE ACCUEILLE LE GOUVERNEUR

► elles le financement des entreprises émergeant d'années difficiles ? Ma seconde interrogation porte sur la modification des stratégies bancaires que la mise en œuvre des nouvelles règles peut induire. Les résultats des simulations montrent clairement que certains types de crédit demeureront très exigeants en capital alors que d'autres, au contraire, demanderont moins de fonds propres. Ne risque-t-on pas de voir l'offre des premiers se réduire dangereusement et une concurrence excessive apparaître pour les seconds ? Autre question, si la méthode IRB se révèle onéreuse dans sa mise en place comme dans son suivi, ne va-t-on pas accorder un avantage aux grands groupes pouvant développer des outils à l'échelle mondiale ? Je ne voudrais pas terminer ces propos sur le futur ratio de Bâle

sans souhaiter une coordination de la supervision au plan international voire européen. La place laissée, en effet, à l'appréciation des autorités de contrôle ne doit pas aboutir à des distorsions de concurrence entre les établissements selon leur lieu d'implantation.

L'Europe, enfin, a mobilisé tout au long de ces dernières années l'attention et l'énergie de notre Association comme de ses membres. Notre engagement a été constant et sans failles qu'il s'agisse de notre participation aux travaux réglementaires ou du passage à l'euro. Faut-il également rappeler, à cet égard, notre présence à Bruxelles qui s'est

manifestée non seulement par notre action directe ou à travers les fédérations représentatives de nos métiers mais aussi par la tenue de réunions de nos Commissions ou même de notre Conseil suivie d'une rencontre avec le Commissaire Bolkestein (je note au passage que nous avons fait figure de précurseur dans ce domaine puisque, un an plus tard, la Fédération bancaire française vient d'adopter la même démarche). Là encore, je voudrais user de ma liberté de parole pour émettre deux réflexions. Les événements récents que nous avons vécus me donnent le sentiment que la construction européenne que nous avons tant appelée



de nos vœux reste encore bien fragile et que, face à des crises importantes, les anciens réflexes et les vieux tropismes resurgissent. Je ne suis pas sûr que les projets de Constitution européenne, tels qu'ils viennent d'être présentés, puissent résoudre cette difficulté tant ils reposent sur des équilibres difficilement négociés. La route sera sans doute longue, plus longue, en tous cas, que l'imaginaient les Européens convaincus parmi lesquels je m'inscris depuis longtemps. La construction européenne, c'est aussi la mise en œuvre d'une réglementation commune. Nous avons constamment défendu à l'ASF le concept de l'harmonisation face à ceux

qui réclamaient l'application de la loi du pays d'origine. Une telle démarche, et c'est l'objet de ma deuxième observation, ne doit pas aboutir à une addition désordonnée des réglementations les plus disantes des pays de l'Union. Le projet de directive sur le crédit aux consommateurs nous en fournit pourtant un exemple récent. L'harmonisation doit fixer le cadre le plus large afin de permettre l'exercice d'une concurrence loyale, tout en laissant des espaces de liberté aux pays membres pour respecter des usages ou des pratiques spécifiques. On imagine mal, en effet, que certains Etats reviennent sur leurs propres réglementations surtout lorsqu'il s'agit de la protection des consommateurs.

Pour conclure, je voudrais revenir sur le concept de spécialisation qui demeure le fondement de l'ASF. Le paysage financier a beaucoup changé depuis ces dernières années, les grands groupes qui avaient choisi de se construire sur les métiers spécialisés de la banque ont largement disparu et les banques traditionnelles ont progressivement racheté et

développé ces activités. C'est le plus bel hommage qui pouvait être rendu à la spécialisation et aux professionnels qui en furent les pionniers ou les acteurs. Aujourd'hui sociétés captives des grandes banques et acteurs indépendants, il en existe encore beaucoup fort heureusement, continuent d'apporter à la profession bancaire une qualité de gestion et une capacité d'innovation qui en ont largement changé les aspects depuis maintenant très longtemps. L'ASF entend continuer à les représenter dans leur richesse et leur variété et constituer pour la Place le pôle de compétence des métiers financiers spécialisés. ■

# Allocution de JEAN-CLAUDE TRICHET, Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission bancaire

*Monsieur le Président,*

**J**e vous remercie de me donner une nouvelle fois la parole dans cette enceinte. La réunion de l'Assemblée générale de l'Association française des sociétés financières constitue toujours pour moi une excellente occasion d'échanger avec la profession quelques réflexions sur les grands thèmes de l'actualité bancaire et sur les évolutions de notre environnement financier et réglementaire.

Vous le savez, je reste très attentif à la place et au rôle qu'occupent les établissements que vous représentez au sein de notre paysage bancaire. Vos Maisons qui, il est vrai, ont connu des évolutions notables tant dans leur nombre que dans leur actionnariat, comme vous le notiez Monsieur le Président, conservent une place importante au sein du système bancaire français, en raison notamment des compétences spécifiques qu'elles ont su développer au fil du temps.

**Permettez-moi, Monsieur le Président, en premier lieu d'apporter brièvement quelques éclairages sur l'évolution récente de l'activité et des résultats du secteur**



## **bancaire en 2002.**

Le système bancaire français est exposé à la dégradation de son environnement économique et financier. Toutefois, dans l'ensemble, les résultats des établissements de crédit français demeurent satisfaisants et, ceci, grâce à une activité domestique relativement porteuse, notamment en matière de banque de détail. En revanche, il est vrai que les établissements parti-

culièrement internationalisés et exposés aux activités de banque d'investissement ont eu à pâtir de la baisse des marchés d'actions et de la moindre qualité de crédit de certaines contreparties. Au total, les banques françaises continuent toutefois d'occuper une place convenable en Europe en matière de rentabilité.

J'aurai l'occasion d'analyser plus complètement l'activité et les résultats de ►

*Allocution de*  
**JEAN-CLAUDE TRICHET,**  
*Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission bancaire*

► l'ensemble du système bancaire français lors de la présentation du rapport annuel pour 2002 de la Commission bancaire le 2 juillet prochain. Concernant plus spécifiquement, **l'activité des établissements spécialisés**, l'année 2002 est satisfaisante puisque, en cette période de faible croissance économique, leurs **encours de crédit** ont été en hausse globale de 2,7 % comme l'indiquent les chiffres établis par votre Association. Le financement de l'équipement tant des entreprises que des particuliers<sup>1</sup> constitue toujours la majorité des encours de crédit. La clientèle des particuliers est, quant à elle, la plus dynamique tant sur le segment du crédit à la consommation (+4,1%) que sur celui du crédit immobilier (+2,5 %). Ces bonnes performances se traduisent dans les **résultats 2002** puisque, sur la base d'un échan-

tillon de 444 sociétés financières, la Commission bancaire a constaté que le produit net bancaire enregistrait une hausse de 6 %. Je remarque avec satisfaction que les frais de structure demeurent relativement contenus (+3,7 %). L'effort de provisionnement a certes significativement augmenté mais c'est, en partie, dû à une base 2001 relativement faible. Au total, le résultat net des sociétés financières de l'échantillon augmente de 6,5 %.

Au delà des évolutions conjoncturelles, je tiens à souligner une nouvelle fois la nécessité, pour le système bancaire dans son ensemble, d'adopter une juste tarification de l'offre de financement ainsi qu'une gestion efficiente du risque de crédit. Ainsi, vos Maisons ont su développer des techniques de sélection et de tarification des risques qui reposent sur des principes essentiels d'un point de vue prudentiel et qui s'inscrivent d'ailleurs très bien dans le cadre de la réforme du ratio international de solvabilité.

**À cet égard, la réforme du ratio international de solvabilité permet d'appréhender les risques de manière plus discriminante tout en évitant les distorsions de concurrence.**

Les établissements de crédit évoluant dans un environnement désormais largement ouvert et internationalisé, les autorités se devaient d'adapter le cadre réglementaire et prudentiel afin d'accompagner ce mouvement.

Le nouveau ratio de solvabilité permettra une meilleure stabilité micro-prudentielle avec un ratio mieux proportionné aux risques (pilier 1), une meilleure prise en compte des profils de risque (pilier 2) et une plus grande discipline de



<sup>1</sup> Dans les statistiques de l'ASF, la notion d'équipement des particuliers comprend les financements affectés (automobile, par exemple), les crédits renouvelables, les prêts personnels et la location. Cette notion correspond largement à celle de crédit à la consommation.



marché (pilier 3). En même temps, il contribuera à une meilleure stabilité globale grâce à une allocation plus efficace des financements au travers d'un couple « risque-rentabilité » mieux géré. La plus grande sensibilité aux risques du nouveau dispositif n'implique pas une pro-cyclicité mais permet d'éviter des phénomènes brutaux de « stop and go » quand le risque est perçu trop tardivement. De même, les stratégies bancaires, définies à long terme, doivent être compatibles avec cette logique d'allocation des fonds propres et de tarification adéquate du risque de crédit. Toutefois, il ne faut pas exagérer la sensibilité des stratégies au facteur coût en fonds propres réglementaires car bien d'autres éléments entrent dans leur détermination.

Le processus de réforme est désormais en voie d'achèvement et les nouvelles règles devraient entrer en vigueur en 2006. En parallèle aux réformes bâloises, les travaux se poursuivent à Bruxelles afin d'élaborer un projet de directive qui imposera le respect de ces règles à l'ensemble du secteur bancaire. Le 3ème document consultatif de Bâle ainsi que les résultats de l'étude d'impact ont été publiés début mai. Les principales conclusions en sont que si les exigences globales en capital demeurent inchangées, les établissements qui opteront pour les systèmes de notation interne bénéficieront d'un léger avantage comparatif résultant d'une meilleure perception du risque.

### **La refonte des normes comptables est aussi un sujet de première importance pour les établissements de crédit.**

Cette réforme qui vise à l'harmonisation des normes comptables européennes est assurée par l'International

Accounting Standards Board (IASB), organisme comptable international de statut privé. Le règlement comptable européen du 19 juillet 2002 obligera, à partir du 1er janvier 2005, les sociétés cotées à élaborer leurs comptes consolidés selon les normes internationales (normes IAS) avalisées par la Commission européenne.

Si ces évolutions concernent en premier lieu les grands groupes cotés ainsi que leurs filiales, les règles comptables françaises tendent elles aussi, depuis 1999, à converger vers ce dispositif international. Cette évolution exigera une profonde adaptation des systèmes d'information.

Ce nouveau référentiel devrait permettre une plus grande comparabilité des états comptables. Certaines de ces nouvelles normes s'éloignent toutefois des règles de gestion bancaire classiques et pourraient se traduire par une plus grande volatilité des résultats et des capitaux propres. C'est pourquoi, lors de discussions publiques organisées début mars 2003 par l'IASB, nous avons insisté sur la nécessité d'adapter certaines dispositions, par exemple en matière de techniques de couverture. Des discussions ont lieu actuellement entre la Fédération bancaire européenne et l'IASB. Nous les suivons de près.

**S'agissant du processus d'harmonisation européenne et, plus spécifiquement, du projet de directive sur le crédit à la consommation**, je souhaite rappeler que le Marché intérieur des services financiers de détail reste insuffisamment développé et ceci malgré l'avènement de l'euro et le développement de nouveaux canaux de distribution tel qu'Internet.

Ainsi, seule la confiance des consom-

mateurs permettra l'essor de telles activités et cette confiance passe notamment par un haut degré d'harmonisation. Pour l'heure, cette proposition de directive fait toujours l'objet de discussions à Bruxelles.

### **Je souhaite maintenant terminer sur des considérations d'ordre plus domestique.**

La Banque de France s'est vue confier par l'État la mission d'assurer le traitement des dossiers de **surendettement**, ce qui représente une charge significative pour ses services. Le surendettement touche, en France, près d'un demi-million de familles.

Dans le cadre du projet de loi sur la Ville, la question de la mise en place d'un régime de faillite civile est abordée. Ce régime repose sur l'effacement des dettes des ménages surendettés après la vente de leurs biens saisissables. Seraient concernées par ce type de mesures les personnes manifestement insolubles et de bonne foi. À cet égard, je peux vous assurer que la Banque de France continuera d'assurer pleinement ses missions et veillera donc à orienter vers ce régime les personnes surendettées qui présenteraient une réelle situation de détresse financière par rapport à ceux qui tenteraient de se soustraire abusivement à leurs obligations.

\*

Je vous remercie de m'avoir donné, à nouveau, l'occasion de m'exprimer devant vous. Je tenais aussi à saluer, Monsieur le Président, la qualité du travail que vous avez réalisé tout au long de votre mandat à la tête de l'ASF et les excellentes relations que celle-ci a entretenues, sous votre présidence, avec les services de la Banque de France et de la Commission bancaire. ■

# L'activité du Médiateur de l'ASF

présentée par Yves Ullmo à l'occasion  
de l'Assemblée générale du 24 juin



## I. L'ACTIVITÉ DE MÉDIATION

La progression de l'activité s'est ralentie, mais elle se poursuit néanmoins, puisqu'elle reste de l'ordre de 5 %. Cette activité est donc bien installée dans le paysage de l'Association française des sociétés financières (ASF) et se réalise à périmètre constant. Les plaignants sont plus nombreux non pas en raison de l'augmentation des dysfonctionnements, mais parce que la médiation est mieux connue d'année en année.

L'activité internationale, à travers FIN-NET ou en application du code européen de bonne conduite en matière de crédit immobilier, est actuellement nulle. FIN-NET n'a apporté qu'une affaire transfrontières, qui ne relevait pas en réalité de l'ASF. J'ai donné deux avis cette année, contre cinq l'année dernière. Cette évolution n'est cependant pas significative, étant donné le nombre très restreint d'avis. Le nombre de décisions (hors avis) favorables au plaignant

est équivalent au nombre de décisions défavorables. Ce n'était pas le cas l'an dernier, où le nombre de décisions défavorables était nettement supérieur. C'est une évolution favorable pour les plaignants.

## II. FAITS MARQUANTS

### 1. Remarques générales

Les questions de réaménagement et de surendettement restent importantes, cette importance tendant à progresser. Or je ne suis pas compétent en ce domaine. Monsieur Daireaux et moi-même soumettons les cas aux établissements concernés et nous les suivons, mais nous jouons simplement un rôle de transmetteur, qui est utile mais reste hors du cadre de la médiation. Je ne pense pas qu'il faille étendre le rôle de la médiation, d'autant que cela impliquerait des moyens beaucoup plus importants. Les personnes qui sont en difficulté savent au moins qu'on s'occupe d'elles. Cela conduit souvent à des gestes à caractère commercial, voire caritatif, de la part des établissements. Je juge cela positif. Je fonctionne davantage sur la base de l'équité plutôt que sur celle du droit, dans la mesure où les établissements sont généralement solides sur les plans juridique et contractuel. La simple application des contrats aurait tendance à leur donner le plus sou-

vent raison, mais on ne peut pas toujours en rester là. Des problèmes apparaissent cependant au-delà de cette distinction. J'ai noté des dysfonctionnements dans les procédures de certains établissements. Ce n'est pas très important, mais ce phénomène est nouveau. Je tends évidemment à donner raison au plaignant lorsqu'il y a dysfonctionnement. Beaucoup de plaignants regrettent également de ne pas pouvoir se faire entendre à la base, c'est-à-dire par leurs correspondants habituels. On me parle très souvent de coups de téléphone sans réponse, de demandes répétées de renseignements qui ont déjà été fournis par le plaignant. Certains établissements devraient sans doute admonester les personnes en contact avec la clientèle, pour les inciter à faire preuve de davantage de compréhension et de civilité. Je continue à recevoir des plaintes pour harcèlement dans les opérations de recouvrement.

## 2. Evolutions sur cette année

Le nombre de litiges sur les cartes volées a fortement baissé, même si cette tendance s'observait déjà l'année dernière. Cette diminution est liée à la franchise. Les cartes sont souvent volées avec le code, mais les plaignants mettaient en cause la sécurisation des cartes elles-mêmes. Certains affirmaient que les cartes pouvaient être falsifiées et que leur code n'avait pas été volé techniquement. Ce type d'allégation, qui était liée aux campagnes de presse, a pratiquement disparu. Je pense que c'est une évolution positive. En matière de co-emprunt, les ruptures de couples mariés ou vivant en concubinage continuent à poser problè-

me. Les décisions du juge ne peuvent aller à l'encontre des contrats lorsqu'il s'agit de couples mariés. Les couples non mariés ne peuvent brandir aucune décision juridique et l'on se retrouve souvent dans des situations inextricables, généralement au détriment des femmes, même si ce n'est pas toujours le cas, car il arrive que des hommes soient bernés par des compagnes trop dépensières. En matière d'assurance, je note l'incompréhension des règles du jeu de l'incapacité temporaire au regard de l'invalidité au sens de la sécurité sociale. C'était déjà le cas l'année dernière. L'information sur les garanties et les délais n'est pas toujours donnée de façon suffisamment explicite. Je me rends souvent compte que les personnes qui ont souscrit l'assurance ne savent pas bien à quoi elles ont droit. Cela n'est pas non plus un phénomène nouveau. Les remboursements sont trop faibles dans certains cas pour assurer une extinction de la dette avant un délai excessif. Cette mise en garde mérite d'être précisée. Ce problème concerne les comptes permanents mais également les prêts ordinaires. Cela se fait à la demande d'un emprunteur qui est en difficulté financière, mais il troque un soulagement immédiat contre un problème permanent. Je pense qu'il faut veiller à ce que cela ne se produise pas, car ce n'est pas une solution. Je voudrais sortir de

ma compétence propre pour évoquer, comme je le fais dans le rapport, l'extension de la médiation suite à la loi Murcef. Je pense que l'extension de la médiation à la tenue de comptes est une excellente chose en soi. Cette décision n'a pas d'application à l'ASF, dans la mesure où les établissements sont rarement teneurs de compte de dépôt. J'ai néanmoins tendance à considérer que nous sommes devant une situation un peu complexe, du point de vue du client des banques, au sens général du terme.

Concernant le crédit, l'ASF, la Société Générale et le Crédit Lyonnais pratiquent déjà la médiation pour l'ensemble de leurs activités, dont le crédit. Nous avons maintenant une médiation spécifique pour la tenue de comptes de dépôt et les instruments de paiement. Le troisième domaine de la relation entre les banques et leur clientèle, qui est la gestion de l'épargne, concerne certains établissements de l'ASF, mais pas ceux dont je m'occupe. Or il n'existe rien de précis, sauf la possibilité - assez ignorée selon moi par les clients - de s'adresser au médiateur de la Commission des opérations de bourse. Je pense que le client de la banque ne doit pas y comprendre grand chose. J'en tire une conclusion toute personnelle, qui est que l'organisation de la médiation n'est probablement pas encore finalisée. ■

## > ERRATUM

Dans la précédente lettre (n° 101 – Mai / Juin 2003), page 2, l'article « EXIGENCES EN FONDS PROPRES – Les échanges s'intensifient avec Bâle et Bruxelles » doit se lire, en milieu de page, comme suit :

« Par contre des planchers ont été fixés en IRB aux LGD du crédit hypothécaire aux particuliers (10%) et aux probabilités de défaut pour l'ensemble du « retail », **des entreprises et des banques (0,03%)** ;... »

# SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**Nos invités  
pendant  
le cocktail  
traditionnel**



## COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ASF\*

## BUREAU



**PRESIDENT**  
François LEMASSON



**VICE-PRESIDENT**  
Michel AUSSAVY,  
Gérant Directeur général  
de GE FACTOFRANCE



**VICE-PRESIDENT**  
Patrick VALROFF,  
Président Directeur  
général de SOFINCO



**TRESORIER**  
Jean-François GAUTIER,  
Directeur des services  
spécialisés de la Société  
Générale



**DELEGUE GENERAL\*\***  
Jean-Claude NASSE

## MEMBRES



Alain BENON,  
Président d'AUXICOMI



Jean BOUYSET,  
Président de CREDIT  
LOGEMENT



Marc CARLOS,  
Président du Directoire  
d'EUROFACTOR



Didier CHAPPET,  
Président d'UNION CREDIT  
POUR LE BATIMENT UCB



Paul CUENCA,  
Président de GE CAPITAL  
EQUIPEMENT FINANCE



Henri DOUMERC,  
Directeur général de  
NATEXIS Lease



Philippe DUCOS,  
Président du Directoire  
de DEXIA MUNICIPAL  
AGENCY



Philippe GAMBA,  
Président Directeur  
général de la DIAC



Alain van  
GROENENDAEL,  
Président Directeur  
général de FINAREF



Jean LASSIGNARDIE,  
Président du Directoire  
de LixxBail Groupe



Frédéric LAVENIR,  
Administrateur Directeur  
général de BNP Paribas  
Lease Group



Jacques LEBHAR,  
Président Directeur  
général d'ENTENIAL



Marc MANGEZ,  
Président du Directoire  
de CETELEM



Alain MARTINEZ,  
Administrateur Directeur  
général de CREDIPAR



François MIGRAINE,  
Président Directeur  
général de COFIDIS



Anthony ORSATELLI,  
Président du Directoire  
de CDC IXIS CAPITAL  
MARKETS



Michel PHILIPPIN,  
Administrateur Directeur  
général de COFINOGA



Christian POIRIER,  
Gérant de  
SOGEFINANCEMENT



Claude SADOUN,  
Président de la Chambre  
Syndicale du CREDIT  
IMMOBILIER DE FRANCE



Peter ZIERINGER,  
Administrateur Directeur  
général de DAIMLER  
CHRYSLER SERVICES  
FRANCE

\* Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2003

\*\* Le Délégué général est statutairement  
membre du bureau

## COMMISSION DE L'AFFACTURAGE\*

### **PRESIDENT**

**Alain LAJUGIE**

Directeur Général de COFACREDIT

### **VICE-PRESIDENTS**

**Jean-François COLIN**

Administrateur-Directeur Général de BNP  
PARIBAS FACTOR

**Claude THIERRY**

Directeur Général de FACTOREM

\* Composition de la Commission après la réunion plénière du 10 juin 2003

### **MEMBRES**

**Michel AUSSAVY**

Gérant-Directeur Général de GE Factofrance

**Michel CAUFRIEZ**

Président de FORTIS COMMERCIAL FINANCE SAS

**Jean-Philippe GUILLAUME**

Administrateur-Directeur Général de CGA –  
COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE

**Robert LEFEBVRE**

Directeur Général de TRANSFACT

**Bernard SANCIER**

Directeur Général de FACTOCIC

**Philippe ZAMARON**

Vice-Président Directeur Général  
d'EUROFACTOR

## COMMISSION DU FINANCEMENT LOCATIF DE L'EQUIPEMENT DES ENTREPRISES\*

### **PRESIDENT**

**Jean OLIVIÉ**

Directeur Général adjoint de BNP  
PARIBAS LEASE GROUP

### **VICE-PRESIDENT**

**Jean-Pierre CAUCHOIS**

Directeur Général Adjoint de FRANFINANCE

### **MEMBRES TITULAIRES**

**Philippe CHÉDANE**

Directeur Général de SODELEM

**Paul CUENCA**

Président de GE CAPITAL  
EQUIPEMENT FINANCE

**Henri DOUMERC**

Président du Directoire de BAIL  
BANQUE POPULAIRE

**Alain LE LOUARN**

Président du Directoire d'ING LEASE  
FRANCE SA

**Guy LOCKHART**

Directeur du Développement  
et du Marketing de LIXXBAIL GROUPE

**Emmanuel de LOYNES**

Président d'UNIMAT

**Éric SPIELREIN**

Administrateur-Secrétaire Général  
de la DIAC

**Thierry WILLIEME**

Président-Directeur Général d'IBM  
France Financement

### **MEMBRES SUPPLEANTS**

**Serge ANTONINI**

Directeur Général Délégué de  
PROCREDIT-PROBAIL

**Henri de VILLELE**

Directeur Général de CAPITOLE FINANCE

\* Composition de la Commission après la réunion plénière du 18 juin 2003

## COMMISSION DU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS\*

### **PRESIDENT**

**François MIGRAINE**

Président-Directeur Général de COFIDIS

### **VICE-PRESIDENTS**

**Dominique PEREGO**

Secrétaire Général de COFINOGA

**Eric SPIELREIN**

Administrateur-Secrétaire Général de la DIAC

### **MEMBRES TITULAIRES**

**Michel DRAPIER**

Directeur – Direction du crédit de FINAREF

**Alain DREYFUS**

Président-Directeur Général de FINALION

**Serge EXPERT**

Directeur Marketing et Développement  
de CREDIPAR

**Gilles HAINEAUX**

Directeur Général de SOCRAM

**Philippe MECHANICK**

Directeur Administratif et Financier de  
CAPITAL ONE BANK EUROPE PLC

**Jean-Pierre PICHARD**

Directeur Général de C.G.L.

**Guiral de RAFFIN**

Directeur Central de SOFINCO

**Gérard TOUATI**

Directeur Général Adjoint de FRANFINANCE

**Jean-François TRUSSANT**

Directeur Relations institutionnelles &  
Directeur Financier de CETELEM

### **MEMBRES SUPPLEANTS**

**Olivier COSTA DE BEAUREGARD**

Président-Directeur Général de NETVALOR

**Hervé DINEUR**

Directeur des crédits aux particuliers de  
GE CAPITAL BANK

**Thierry GOSSET**

Directeur Administratif et Financier de  
S2P-STE DES PAIEMENTS PASS

*\* Composition de la Commission après la réunion plénière  
du 11 juin 2003*

## COMMISSION DES SOCIÉTÉS DE CAUTION\*

### **PRESIDENT**

**Arnaud de MARCELLUS**

Directeur Général de CRESEFI -  
CREDIT ET SERVICES FINANCIERS

### **VICE-PRESIDENTS**

**Michel COTTET**

Directeur Général de SIAGI -  
SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE  
ARTISANALE DE GARANTIE  
D'INVESTISSEMENTS

**Christian MELCION**

Directeur Général de SOCAMAB -  
SCM DES ADMINISTRATEURS  
DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS

### **MEMBRES TITULAIRES**

**Jean-Louis ALLIOT**

Président de EULIA-CAUTION

**Marc AUBERGER**

Directeur Général de SOFARIS REGIONS

**Gabriel BENOIN**

Directeur Général de CREDIT LOGEMENT

**Jean-Paul CADAYS**

Directeur Général de INTERFIMO

**Philippe CHARPY**

Secrétaire Général de C.G.I. - F.F.B.

**Pierre GUY**

Président de CAUMUPROTEOL - SCM  
DES NEGOCIANTS EN GRAINES  
OLEAGINEUSES ET PROTEAGINEUSES

**Jacques RICO**

Directeur Général de CM-CIF -  
CAUTION MUTUELLE DU CREDIT  
IMMOBILIER DE FRANCE

**Philippe SIMON**

Président de la CAISSE DE GARANTIE  
DE L'IMMOBILIER F.N.A.I.M.

**René TROIN**

Président de SOCAF - SCM DES  
PROFESSIONS IMMOBILIERES  
ET FONCIERES

### **MEMBRES SUPPLEANTS**

**Dominique CHARPENTIER**

Directeur Général de l'ÉTOILE COMMERCIALE

**Christian FROMENT**

Directeur Général de SOGAL – SOCAMUEL

\* Composition de la Commission après la réunion plénière du 11 juin 2003



## COMMISSION DU FINANCEMENT IMMOBILIER\*

### **PRESIDENT**

**Claude SADOUN**

Président de la CHAMBRE SYNDICALE  
DES SACI

### **VICE-PRESIDENT**

**Didier CHAPPET**

Président-Directeur Général de l'UCB

### **MEMBRES**

**Gabriel BENOIN**

Directeur Général de CREDIT LOGEMENT

**Daniel BINDER**

Directeur du pôle particuliers d'ENTENIAL

**Pierre FA**

Président-Directeur Général de la SOCRIF

**Martial FOUQUES**

Président de BARFIMMO

**François KLIBER**

Directeur Général de GE CAPITAL BANK

**Alain MARCEL**

Président du Directoire de la  
BPI – BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER

**Henri RAYMOND**

Directeur Général de la  
CRH - CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

**John WOODHOUSE**

Administrateur-Directeur Général Adjoint  
d'ABBEY NATIONAL FRANCE

\* Composition de la Commission après la réunion plénière  
du 16 juin 2003

## COMMISSION DES MAISONS DE TITRES ET AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT\*

### **PRESIDENT**

**Gérard BOURRET**

Administrateur-Directeur Général  
d'O.F.I.V.A.L.M.O.

### **VICE-PRESIDENTS**

**Olivier GOIRAND**

Administrateur-Directeur Général  
de la FINANCIERE D'UZES

**Dominique HARTOG**

Président du Directoire de VEGA FINANCE

### **MEMBRES**

**Catherine BREAL**

Secrétaire Général de la SGAM

**Philippe de CHOLET**

Vice-Président Directeur Général de  
CHOLET DUPONT GESTION S.A.

**Michel HAPPERT**

Membre du Directoire de CYRIL FINANCE

**François de LA BAUME**

Président du Directoire de la FINANCIERE ATLAS

**Rémi LESERVOISIER**

Secrétaire Général d'INVESCO FRANCE S.A.

**Philippe MAURY**

Membre du Directoire de FORTIS  
INVESTMENT FINANCE

**Alain PREVOT**

Membre du Directoire de CDC IXIS  
CAPITAL MARKETS

**Jean-Pierre QUATRHOMME**

Membre du Directoire de W FINANCE

\* Composition de la Commission après la réunion plénière du 12 juin 2003

## COMMISSION DES SOFERGIE\*

### **PRESIDENT**

**Yves CORRIOL**  
Directeur Général d'ENERBAIL

### **VICE-PRESIDENT**

**Christine DELAMARRE**  
Directeur Général d'UNIFERGIE

### **MEMBRES**

**Henri DOUMERC**  
Directeur Général d'ENERGECO

**Jacques LE FRANC**  
Directeur Général de DEXIA FLOBAIL

**Guy LOCKHART**  
Directeur Général de SLIBAIL ENERGIE

**Bruno MAGNES**  
Directeur Général de GENECAL

**Bruno PRUD'HOMME**  
Directeur Général de NATIO ENERGIE

\* Composition de la Commission après la réunion plénière du 17 juin 2003

## COMMISSION DU CREDIT-BAIL IMMOBILIER\*

### **PRESIDENT**

**Christian COUTAND**  
Directeur Général d'UCABAIL  
IMMOBILIER

### **VICE-PRESIDENTS**

**Jean-Pierre ORCIL**  
Président d'AUXIMURS

**Patrice ROSSARD**  
Directeur Général de CICOBAIL

### **MEMBRES TITULAIRES**

**Jean-Claude BOSSEZ**  
Président de BAIL INVESTISSEMENT

**François BRABANDER**  
Directeur Général de FRUCTICOMI

**Christian FONTAINE**  
Directeur Général de BATICAL

**Stéphane HALGAN**  
Président de CMCIC LEASE

**Hervé LEONARD**  
Directeur Général de SLIBAIL  
IMMOBILIER

**Jean OLIVIÉ**  
Directeur Général Adjoint de NATIOBAIL

**Hervé POUGIN**  
Directeur Général Délégué de SOGEBAIL

**Philippe ROSIO**  
Directeur Général de DIL France S.A.

**André VOLOTER**  
Membre du Directoire d'ING LEASE FRANCE S.A.

(1) Composition de la Commission après la réunion plénière du 13 juin 2003

# Relevé dans les ordres du jour

## FINANCEMENTS

### Financement des particuliers

#### Surendettement

Sur la base des travaux du groupe de travail juridique, l'ASF a rédigé une vingtaine de propositions d'amendements sur le projet de loi Borloo. Le Parlement, dans le cadre d'une session extraordinaire, a examiné dès le 10 juillet le projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, pour lequel l'urgence a été déclarée. Pour mémoire, outre l'instauration d'une procédure de rétablissement personnel, cette réforme a des conséquences importantes sur la réglementation actuelle régissant les procédures de surendettement.

#### Travaux du groupe de travail « Consommateurs – ASF »

L'actualité du projet de loi Borloo, qui instaure notamment une procédure de rétablissement personnel, est susceptible d'impacter les méthodes de recouvrement actuelles, et par conséquent certaines des propositions envisagées dans le cadre du projet d'engagement déontologique sur les méthodes de recouvrement amiable des créances. Considérant qu'il était important de lever tout élément d'incertitude, les membres du groupe de travail ont reporté la suite de la concertation à septembre.

#### Projet de loi sur la sécurité financière

Au cours des discussions intervenues sur ce texte qui modifie la réglementation sur le démarchage et sur le crédit à la consommation (publicité et crédit renouvelable), l'ASF a obtenu des améliorations sensibles, cependant la loi introduit des contraintes nouvelles.

#### Transposition de la directive sur l'intermédiation en assurances

L'ASF poursuit ses réflexions sur les modalités qui pourraient être suggérées pour que les contraintes imposées par la future loi ne soient pas d'une ampleur telle qu'elles remettraient en cause la distribution d'assurance par le biais de prescripteurs.

#### Proposition de directive sur le crédit aux consommateurs

Le « hearing » du 29 avril organisé par Monsieur Wuermeling, rapporteur de la Commission juridique du Parlement européen saisie au fond, a permis une prise de conscience générale des difficultés de la proposition de directive. A la suite de cet événement, les différentes Commissions parlementaires européennes (Commissions Juridique, Environnement et protection des consommateurs, Economique et monétaire) ont choisi de ne pas se prononcer sur le texte avant de connaître les modifications que la Commission européenne doit maintenant proposer. Cette dernière a toutefois indiqué qu'elle n'entendait pas présenter « une toute nouvelle proposition » mais simplement une communication modifiant certains articles. Si aucun calendrier n'a été fixé ni du côté du Parlement, ni du côté de la Commission, un nouveau document devrait néanmoins être communiqué en septembre.

#### Et aussi ...

- Réforme du droit de timbre de dimension,
- Transposition de la directive sur la protection des données personnelles,
- Actualité de la Convention Belorgey,
- Conséquences de la loi Murcef (notamment forclusion) et de sa mise en œuvre (notamment arrêté sur les ventes à prime),
- Travaux du groupe de travail du CNC sur

l'indemnité de remboursement anticipée en crédit immobilier,

- Application du Code de conduite volontaire européen relatif à l'information pré-contractuelle concernant les prêts au logement,
- Suivi des travaux menés au sein du « Forum group » en matière de financement immobilier,
- ...

### Financement des entreprises

#### Travaux du groupe « IAS – Fiscalité »

Le groupe « IAS – Fiscalité » a examiné des simulations pour apprécier les conséquences en matière d'amortissements. L'une des principales conséquences de ces normes IAS est d'entraîner une déconnexion entre les comptes sociaux et les comptes consolidés. L'autre conséquence actuellement en débat porte sur une seconde déconnexion entre la comptabilité et la fiscalité.

#### « Financement des bâtiments publics »

La commission du crédit-bail immobilier a chargé un groupe de travail d'envisager les propositions à faire et les actions à mener pour remédier à l'absence de visibilité de la profession concernant le financement des bâtiments publics tel qu'il résulte notamment des lois d'orientation et de programmation d'août et de septembre 2002 pour la sécurité intérieure et pour la justice. L'objectif tend à ce que les établissements disposent d'une base juridique solide pour pouvoir se positionner correctement sur ce marché et faire des propositions répondant aux souhaits des pouvoirs publics. ►

# Relevé dans les ordres du jour

► McDonough

Les groupes de travail de l'ASF poursuivent leurs réflexions sur les textes bâlois et européens sur lesquels l'Association est amenée à faire valoir ses commentaires. La prochaine échéance concerne les observations à formuler sur le « Consultation Paper III » pour le 31 juillet, texte qui n'a pas révélé de modifications substantielles par rapport au QIS 3. A nouveau, l'ASF soulignera notamment la nécessité de prendre en considération la notion de propriété qui caractérise les opérations de crédit-bail et qui justifie une meilleure pondération que celle proposée actuellement en standard.

Et aussi ...

- Réforme du régime des avantages en nature et des frais professionnels,
- Actualité des normes IAS,
- Problématique TVA sur indemnités,
- Proposition de directive sur la responsabilité environnementale et projet de décret sur les installations classées,
- ...

## SERVICES FINANCIERS

### Affacturation

La Commission s'est réunie le 22 mai.

Révision du ratio de solvabilité : position de la Commission sur le modèle de traitement de l'affacturation en IRB issu des travaux du groupe de travail « McDonough »

La Commission poursuit ses réflexions sur l'élaboration d'un modèle permettant la prise en compte des spécificités de l'affacturation dans le cadre des approches, appréhendant les opérations de cession de

créances en IRB fondation et avancée, définies par le Comité de Bâle dans son troisième document consultatif paru fin avril. Le nouveau document serait en ligne, globalement, avec les propositions de la profession. En particulier, il apporte une meilleure distinction entre risque client et acheteur. Toutefois, s'agissant du risque acheteur, le maintien de la prise en compte à 75% de la partie non utilisée des autorisations reste très préoccupant pour la profession et, s'agissant du risque client, le traitement dans le document de Bâle demeure à ce stade insatisfaisant, seule la dilution courante étant prise en compte (avoirs et ristournes).

Image de l'affacturation

La Commission a approuvé les projets de démarches vers certains interlocuteurs connaissant mal l'affacturation.

Travaux du groupe de travail juridique

Le groupe de travail n'a pas relevé de freins juridiques à la transformation de la terminologie adhérents/débiteurs en clients/acheteurs. La Section lors de la réunion plénière a donné son accord sur cette modification.

Travaux du groupe de travail Normes IAS

Le groupe de travail a procédé à une comparaison du traitement IAS de l'affacturation avec celui réservé à la cession Dailly et à l'escompte. S'agissant du classement, l'escompte avec recours et la Dailly seraient enregistrés en prêts émis avec application du coût amorti et l'escompte sans recours en prêt acquis enregistré selon la méthode de la fair value – ces enregistrements corroborant ceux pressentis pour l'affacturation avec ou sans recours. La réflexion se poursuit.

FIBEN

La Commission a fait le point sur l'actualité de FIBEN, marquée en particulier par la suppression prochaine de la transmission à titre gratuit de la cotation dans les retours risques. Elle a d'autre part approuvé le principe de la création d'une rubrique recensant les ouvertures de crédit confirmées à moins d'un an et d'une rubrique spécifiquement dédiée à l'affacturation : l'affacturation serait sorti de l'actuelle rubrique CA – Autres crédits à court terme et de l'actuelle rubrique CC – Dont crédits liés à des créances commerciales.

## Cautions

Réforme du ratio de solvabilité

**Prise en compte de la caution chez le prêteur**

: à la suite des travaux du groupe de travail « Adéquation des fonds propres » dont la dernière réunion s'est tenue le 13 juin, l'ASF a adressé au Secrétariat général de la Commission bancaire et au Trésor des observations sur le troisième document consultatif de Bâle et le projet de directive de la Commission européenne. Elle relève les difficultés posées par ces textes en matière de prise en compte de la caution chez le prêteur (notamment l'obligation incombant au garant de payer le prêteur « in a timely manner » en cas de défaillance du débiteur). Cette démarche a fait l'objet d'une réponse du SGCB ouvrant une perspective favorable de traitement de ces questions.

**Principe de transparence** : dans le cadre de la consultation organisée sur les travaux du Comité de Bâle, l'ASF défend la possibilité de traiter les garanties chez le prêteur selon un principe dit « de transparence ». Ce dispositif permet en IRB à un prêteur, en matière de crédits « retails » couverts par une caution, de prendre en compte l'effet d'atténuation du risque attaché à la garantie tout en conservant le bénéfice de la courbe « retail » du crédit. Ce principe avait semblé être validé à la suite de réponses faites par le Comité de Bâle à l'occasion du QIS 3. Cependant, le dernier document consultatif (CP 3) paraît le remettre en cause.

## Actions contre les organismes délivrant des cautions sans agrément

L'ASF mène une politique systématique d'information des autorités de tutelle des cas dont elle peut avoir connaissance d'organismes délivrant des cautions sans agrément. Parmi les entités signalées à la Commission bancaire en 2003 figurait La Financière Internationale de Caution (La F.I.C.) exerçant aussi sous le nom de Groupe GIRFF Finances. Les agissements de cette société ont été officiellement dénoncés par un communiqué commun émis au mois de juin par la Commission bancaire, le CECEI et la Commission de contrôle des assurances.

## **SERVICES D'INVESTISSEMENT**

### Suivi de la révision de la DSI

Le projet de révision de la DSI a été examiné au début de l'été par les Commissions parlementaires européennes (juridiques et économiques). Il devrait être soumis au

Parlement en première lecture au mois de septembre. La principale demande de l'ASF consiste dans l'introduction de la contractualisation des modes d'exécution (marchés réglementés, plates-formes de négociation multilatérale (MTF) et systèmes internalisés). Ce dispositif permettrait de limiter le champ de l'obligation de « meilleure exécution » (best execution) prévue par le texte. L'Association a adressé des propositions de modification en ce sens à plusieurs députés européens. Cette suggestion a été reprise dans le cadre des amendements officiellement déposés sur le texte.

### Statistiques

A l'occasion de sa réunion plénière tenue le 12 juin, la Section PSI a décidé que l'ASF recueillera désormais des statistiques portant sur le PNB des établissements.

### Canevas de convention de compte titres

L'ASF finalise, en concertation avec les autorités compétentes, le réaménagement de la convention de compte titres. Par la sui-

te, seront engagées des réflexions sur les « terms of business » et les mandats de gestion.

### Travaux du Secrétariat général de la Commission bancaire et du Conseil national de la comptabilité (CNC)

Les concertations de place lancées par le SGCB sur le cantonnement des dépôts espèces des clients des entreprises d'investissement et sur le traitement prudentiel des ordres stipulés à règlement livraison différé se poursuivent. Sur le second point (OSRD), se tient aussi une réflexion au CNC à laquelle participe également l'ASF.

### Groupe de travail sur les Assurances souscrites par les PSI

Trois réunions se sont tenues le 23 juin et les 10 et 30 juillet. Les participants ont poursuivi leur travail de cartographie des différents risques attachés à chacun des services d'investissement.

# Les nouveaux dirigeants

(CECEI du 26 mai 2003 et du 25 juin 2003)

## **Financement de l'équipement**

**Yves GAUDIN** : Directeur Général Délégué de FACET

**Muriel VANEL** : Directeur Général Délégué de CITICAPITAL S.A.S.

**Andrew WHITE** : Président de VENDÔME LEASE

## **Financement de l'immobilier**

**François COUCHOU-MEILLOT** : Président de SLIBAIL IMMOBILIER et Président de SLIBAIL MURS

**Denis DELETOILLE** : Directeur Général d'UCB-BAIL et Directeur Général d'UCB LOCABAIL IMMOBILIER

## **Services financiers et services d'investissement**

**Alain AOUIZERATS** : Directeur Général Délégué de SOFID - SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT

**Jean-Michel ASPRO** : Directeur Général de FINIFAC

**Laurent BERNASSE** : Président de la SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA MEUNERIE

**Geoffroy COEUR** : Dirigeant de FINIFAC

**Michel DELPECH** : Secrétaire Général de la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DE L'UNION GENERALE DE DISTRIBUTION

**Yves GELE** : Directeur Général de FINANS DER - SOCIETE FINANCIERE DES S.D.R.

**Gregory E. JOHNSON** : Président de FRANKLIN TEMPLETON FRANCE S.A.

**Catherine MAILLE** : Membre du Directoire de BRETAGNE DEVELOPPEMENT

**Véronique PROSPER** : Dirigeant de DEXIA ASSURECO

**François de VARENNE de FENILLE** : Gérant de GIMAR FINANCE SCA

## 470 adhérents à l'ASF

Section	Membres <sup>1</sup>	Membres correspondants
Affacturage	23	-
Crédit-bail immobilier	69	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	65	1
Financement de l'équipement des particuliers	63	10
Financement immobilier ( <i>y compris Crédit Immobilier de France</i> )	28	22
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement <i>(dont entreprises d'investissement)</i>	84 (52)	1 (1)
Sociétés de caution	39	-
Sociétés de crédit foncier	2	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	5	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	11	-
Sofergie	13	-
Activités diverses	30	4
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	<b>432</b>	<b>38</b>

1 / Membres de droit et membres affiliés    2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur section principale

## Sommaire

### SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- P. 1** *Message de François Lemasson, nouveau Président de l'ASF*
- P. 2, 3** *L'action professionnelle, message adressé par Michel Lecomte à l'Assemblée générale*
- P. 4, 5, 6** *Michel Lecomte accueille le Gouverneur*
- P. 7, 8, 9** *Allocution de Jean-Claude Trichet, Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission bancaire*

- P. 10, 11** *L'activité du Médiateur de l'ASF, présentée par Yves Ullmo à l'occasion de l'Assemblée générale du 24 juin*
- P. 11** *Erratum*
- P. 12** *Nos invités pendant le cocktail traditionnel*
- P. 13** *Composition du Conseil de l'ASF*
- P. 14 à 18** *Composition des Commissions*

### VIE DE L'ASF

- P. 19, 20, 21** *Relevé dans les ordres du jour*
- P. 21** *Les nouveaux dirigeants*
- P. 22** *Les adhérents*
- P. 23, 24** *Stages ASFFOR*



Inscriptions auprès d'Anne Delaleu  
Téléphone 01 53 81 51 85 Télécopie 01 53 81 51 86  
E-mail : a.delaleu@asf-france.com

## STAGES SEPTEMBRE, OCTOBRE 2003

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : <http://asffor.asf-france.com>

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
<b>Le crédit-bail immobilier (complet)</b>	<b>Olivier RICHE</b> Directeur général de COFITEM-COFIMUR <b>Philippe LEROY</b> Responsable commercial engagements de AUXICOMI-AUXIMURS <b>Sylvie LACOURT</b> Directeur du crédit-bail immobilier de A3C	<i>Tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier</i>	Du 9 au 11 septembre	980,72 € TTC 820,00 € HT
<b>Etats de la Commission bancaire</b>	<b>Pierrette BLANC</b> Ancien adjoint de direction au Secrétariat général de la Commission bancaire, diplômée d'expertise comptable, Formateur-conseil en réglementation et comptabilité bancaires	<i>Services comptables et financiers</i>	Du 16 au 18 septembre	1040,52 € TTC 870,00 € HT
<b>Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières</b>	<b>Alain MAHEU</b> Consultant spécialisé en crédit-bail <b>Annick HUSSON</b> Attachée de direction à la Compagnie Financière de Paris <b>Jean-Michel VENDASSI</b> Directeur juridique et fiscal de BNP Paribas Lease Group	<i>Employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)</i>	Du 23 au 25 septembre	849,16 € TTC 710,00 € HT
<b>NOUVEAUTÉ</b> <b>Conduire un entretien de bilan professionnel annuel</b>	<b>Denis STIRE</b> Responsable formation GE CAPITAL BANK	<i>Managers, Responsables d'équipe, de projet</i>	Le 30 septembre	478,40 € TTC 400,00 € HT
<b>Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier</b>	<b>Olivier GIBOUREAU</b> Directeur développement produits-contractuel chez Lixxbail Groupe <b>Pascal SIGRIST</b> Avocat à la Cour	<i>Cadres confirmés des services juridiques et contentieux</i>	Le 30 septembre	478,40 € TTC 400,00 € HT
<b>La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier</b>	<b>Pascal DESSUET</b> Responsable des assurances pour les affaires immobilières de la Société Générale	<i>Tous personnels de crédit-bail immobilier</i>	Les 1er et 2 octobre	956,80 € TTC 800,00 € HT
<b>Recouvrement spécifique à la location (crédit-bail mobilier et location longue durée)</b>	<b>Pierre SALICETI</b> Avocat à la Cour, ancien cadre d'une société financière	<i>Cadres et gestionnaires du recouvrement</i>	Les 2 et 3 octobre	1100,32 € TTC 920,00 € HT
<b>NOUVELLE VERSION</b> <b>Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail immobilier</b>	<b>Mathieu de la ROCHEFOUCAULD</b> Senior Manager Constantin Associés	<i>Gestionnaires et comptables des sociétés de crédit-bail immobilier. Tous personnels des sociétés de crédit-bail immobilier</i>	Le 8 octobre	568,10 € TTC 475,00 € HT

\* Par personne et hors frais de repas

## STAGES OCTOBRE, NOVEMBRE 2003

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : <http://asffor.asf-france.com>

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
<b>Les produits de taux</b> <i>NOUVEAUTÉ</i>	<b>Frédéric BOMPAIRE</b> ESSEC, Docteur en Droit, ancien dirigeant d'une maison de titres	<i>PSI ; entreprises d'investissement ; gestionnaires back-office et front-office ; approche du métier de chacun</i>	Le 9 octobre	669,76 € TTC 560 € HT
<b>Les actions</b> <i>NOUVEAUTÉ</i>	<b>Frédéric BOMPAIRE</b> ESSEC, Docteur en Droit, ancien dirigeant d'une maison de titres	<i>PSI ; entreprises d'investissement ; gestionnaires back-office et front-office ; approche du métier de chacun</i>	Le 14 octobre	669,76 € TTC 560 € HT
<b>Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier</b>	<b>Hervé SARAZIN</b> Principal clerc chez Me Thibierge, notaire <b>Pascal SIGRIST</b> Avocat à la Cour	<i>Cadres confirmés des services juridiques et contentieux</i>	Les 15 et 16 octobre	849,16 € TTC 710,00 € HT
<b>La gestion d'actifs</b> <i>NOUVEAUTÉ</i>	<b>Frédéric BOMPAIRE</b> ESSEC, Docteur en Droit, ancien dirigeant d'une maison de titres	<i>PSI ; entreprises d'investissement ; gestionnaires back-office et front-office ; approche du métier de chacun</i>	Le 16 octobre	669,76 € TTC 560 € HT
<b>Conduire un entretien de bilan professionnel annuel</b> <i>NOUVEAUTÉ</i>	<b>Denis STIRE</b> Responsable formation GE CAPITAL BANK	<i>Managers, Responsables d'équipe, de projet</i>	Le 21 octobre	478,40 € TTC 400,00 € HT
<b>Contrôle interne</b> <i>NOUVELLE VERSION</i>	<b>Pierrette BLANC</b> Ancien adjoint de direction au Secrétariat général de la Commission bancaire, diplômée d'expertise comptable, Formateur-conseil en réglementation et comptabilité bancaires. <b>Viviane FIORUCCI</b> Expert comptable diplômée, ancienne dirigeante d'une société financière	<i>Dirigeants, auditeurs internes et responsables impliqués dans la mise en place et le suivi du contrôle interne</i>	Le 6 novembre	598,00 € TTC 500,00 € HT
<b>Relance écrite pour le recouvrement des créances</b>	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante spécialisée dans les techniques de négociation et de recouvrement	<i>Tous personnels</i>	Les 18 et 19 novembre	729,56 € TTC 610,00 € HT
<b>Approche de la comptabilité - outils d'analyse financière</b>	<b>Philippe MIGNAVAL</b> Institut d'études politiques de Paris, diplômé d'études comptables supérieures, Consultant	<i>Cadres commerciaux ou des services d'analyse des risques ou d'engagement ; personnels appartenant ou non au service comptable</i>	Du 17 au 19 novembre	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
<b>Montage et démontage de barèmes</b>	<b>Philippe BRUCKERT</b> Ingénieur-conseil spécialisé dans les établissements de crédit	<i>Toutes personnes désirant acquérir la pratique de la tarification des sociétés financières</i>	Les 25 et 26 novembre	944,84 € TTC 790,00 € HT

\* Par personne et hors frais de repas

La Lettre de l'ASF n° 102 est tirée à 3 000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : Alain Lemasson, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 06.60.87.28.15 - Impression : Chirat - 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Françoise Cossin

Anne Delaleu - Alain Lasseron - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Eric Voisin